

Je soussigné(e)

désire apporter une aide régulière à la Fondation Marie-Louise et l'autorise à prélever mensuellement sur mon compte la somme de euros.

Ce prélèvement automatique débutera le 15 du mois prochain.

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, le prélèvement correspondant au montant ci-dessus ordonné par Marie-Louise (dit le créancier).

Je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à la Fondation. Je recevrai un reçu fiscal annuel cumulant l'ensemble de mes dons en début d'année.

POUR TOUTE QUESTION, NOTRE SERVICE DONATEUR EST À VOTRE DISPOSITION



Mes Coordonnées:

odons@fondation-marie-louise.org



BULLETIN DE SOUTIEN RÉGULIER AUX ACTIONS DE MARIE-LOUISE

À retourner accompagné de votre RIB à : Fondation Marie-Louise – 35 rue Maurys 31150 Gratentour, France

Je souhaite soutenir régulièrement les actions de la Fondation Marie-Louise J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever € le 15 du mois.

Mandat de prélèvement SEPA

Civilité, nom, prénom : Adresse : Ville et code postal : Email : Téléphone :
Les coordonnées de mon compte :
Numéro International d'Identification Bancaire – IBAN
Code International Bancaire – BIC
Type de paiement : répétitif
Fait à :
Signature obligatoire :

Nom du Créancier:

Fondation Marie-Louise

35 rue Maurys 31150 Gratentour, France

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Fondation Marie-Louise à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Fondation Marie-Louise.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Une notification de mise en place de votre prélèvement vous sera envoyée jusqu'à 5 jours avant le début des prélèvements.

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.